

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES
DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,**
tenue le 12 février 2025 à 16 h 15, au bureau syndical.

PRÉSENCES :

Bourgon Julie	Gabriele Karine	Lefebvre Andrée-Ève
Clavel Mélanie	Gagné Virginie	Lefebvre Véronique
Corriveau Marie-Ève	Gariépy Isabelle	Ménard Julie
Cypihot-Tremblay Gabrielle	Hébert Geneviève	Morin-Plante Alexandra
Desjardins Sabrina	Lapointe Amélie	Pilon Karine
Dubé Sylvette	Lapointe Katia	Plourde Véronique
Duguay Justine	Lavoie Maude	Rinfret-Lemire Estelle

Ordre du jour

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2025 ET SUIVIS	1
3. NÉGOCIATION LOCALE.....	2
4. NOUVEAUTÉ DE L'ENTENTE NATIONALE 2023-2028	3
5. POLITIQUE EHDAA DU CSSTL, UN LEVIER.....	4
6. RÉSULTATS DU DEUXIÈME SONDAGE DE LA FSE EN LIEN AVEC L'OFFENSIVE PROFESSIONNELLE ET PÉDAGOGIQUE, PORTANT SUR L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES 4	4
7. COUPURES BUDGÉTAIRES.....	4
8. COMITÉ D'ACTION FÉMINISTE : <i>JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES</i>	4
9. CAMP DE LA RELÈVE	5
10. VARIA.....	5
11. QUESTIONS DIVERSES.....	6

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Karine Gabriele,
Appuyé par Julie Ménard :

A2425-CD-DEC-30

Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant au point varia : « Offensive professionnelle – 3^e consultation » en point d'information et en apportant la modification suivante : ajouter le point 11.3 « Journée d'absence avant un long congé ».

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2025 ET SUIVIS

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Karine Pilon :

A2425-CD-DEC-31

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 21 janvier 2025 tel que présenté.

Suivis :

2.1. Comités syndicaux 2024-2027

Des places restent à combler pour le triennat au sein des comités suivants :

- Comité des jeunes : deux (2) places;
- Comité pour la diversité sexuelle : trois (3) places;
- Comité des spécialistes : une (1) place.

Les personnes déléguées sont invitées à informer les membres de leur établissement et ceux intéressés peuvent écrire à claudine@servaudreuil.net.

2.2. Recherche d'un DJ pour le 9 octobre 2025

Le syndicat a reçu le nom de trois (3) personnes et des soumissions leur seront demandées en vue de l'assemblée générale du 9 octobre 2025.

2.3. Ciné-ACTES

Une vingtaine de personnes étaient présentes à l'activité du comité Mouvement ACTES et la formule est à reconduire, considérant la pertinence de promouvoir les valeurs de ce mouvement.

2.4. Semaine des enseignants

Les personnes déléguées sont invitées à remplir le formulaire de dépenses 2025 et d'y inclure la facture des dépenses encourues pour obtenir un remboursement.

3. NÉGOCIATION LOCALE

3.1. Retour sur la journée du 29 janvier 2025

À l'aide du document A2425-CD-29, les réponses au sondage d'appréciation à la suite de la journée de consultation du 29 janvier 2025 sont présentées.

3.2. Consultation

À l'aide du document A2425-CD-30-1, le cahier de consultation est expliqué ainsi que le formulaire FORMS qui sera l'outil de consultation. Le cahier de demandes sera élaboré à partir des préférences des membres qui auront jusqu'au 12 mars 2025 pour remplir le formulaire.

Le comité exécutif recommande à l'assemblée des personnes déléguées d'adopter le cahier de consultation tel qu'amendé au document A2425-CD-30-1 et que les personnes déléguées organisent une rencontre de consultation où chacun des enseignants présents remplira le cahier de consultation à l'aide du formulaire FORMS. Les personnes déléguées s'assureront que les membres de leur établissement aient rempli leur formulaire au plus tard le 12 mars 2025.

Proposé par Karine Pilon,
Appuyé par Sylvette Dubé :

A2425-CD-DEC-32

Il est résolu à l'unanimité que les personnes déléguées adoptent le cahier de consultations tel qu'amendé au document A2425-CD-30-1 et que les personnes déléguées organisent une rencontre de consultation où chacun des enseignants présents remplira le cahier de consultation à l'aide du formulaire FORMS. Les personnes déléguées s'assureront que les membres de leur établissement aient rempli leur formulaire au plus tard le 12 mars 2025.

Amendement Gariépy

Proposé par Isabelle Gariépy,
Appuyé par Karine Gabriele :

A2425-CD-DEC-33

Il est résolu à l'unanimité d'ajouter, au numéro 12 du document A2425-CD-30-1, « dans l'école » après « L'affectation ».

Amendement Gariépy

Proposé par Isabelle Gariépy,
Appuyé par Alexandra Morin-Plante :

A2425-CD-DEC-34

Il est résolu à l'unanimité d'ajouter, au numéro 12 du document A2425-CD-30-1, « qui est volontaire » après « se fait au choix de l'enseignante ou de l'enseignant ».

Il est proposé d'ajouter au formulaire FORMS le nom de l'école et que le syndicat rappelle aux personnes déléguées, par courriel, le nombre de membres ayant répondu à la consultation avant la relâche scolaire.

Proposition Sabrina Desjardins,
Appuyé par Virginie Gagné :

A2425-CD-DEC-35

Il est résolu à l'unanimité d'ajouter au formulaire FORMS le nom de l'école et que le syndicat rappelle aux personnes déléguées, par courriel, le nombre de membres ayant répondu à la consultation avant la relâche scolaire.

4. NOUVEAUTÉ DE L'ENTENTE NATIONALE 2023-2028

Nous poursuivons la présentation, à l'aide du document A2425-CD-15, à compter de la fiche n° 13.

Lors de la prochaine assemblée des personnes déléguées, nous serons rendus à la fiche n° 17.

5. POLITIQUE EHDAA DU CSSTL, UN LEVIER

À l'aide du document A2425-CD-27-1, les éléments à retenir sont présentés concernant les dispositions relatives aux élèves à risques et aux élèves en difficulté d'apprentissage ou ayant un trouble du comportement (article 8-9.00 et lettre d'entente). Lors de la prochaine assemblée des personnes déléguées, nous serons rendus au point 7.2.

Julie Ménard, personne déléguée à l'école Virginie-Roy, quitte la rencontre à 18 h.

Geneviève Hébert, personne déléguée à l'école François-Perrot, quitte la rencontre à 18 h 15.

6. RÉSULTATS DU DEUXIÈME SONDAGE DE LA FSE EN LIEN AVEC L'OFFENSIVE PROFESSIONNELLE ET PÉDAGOGIQUE, PORTANT SUR L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

À l'aide du document A2425-CD-31, les résultats du deuxième sondage de la FSE en lien avec l'offensive professionnelle et pédagogique portant sur l'évaluation des apprentissages sont présentés en y incluant les résultats des deux-cent-quarante-quatre (244) répondants des membres du SERV ainsi que les résultats pour l'ensemble de la FSE.

7. COUPURES BUDGÉTAIRES

La présidente remercie les personnes déléguées de lui avoir communiqué des informations concernant les coupures budgétaires du centre s'élevant à 1,9 M\$. À la suite d'une intervention syndicale, le centre a répondu au SERV, en date du 12 février 2025, qu'il confirme que les formations continues sont toujours possibles et que le centre a révisé sa position. Ainsi, les formations liées au projet éducatif des écoles sont maintenues. Les équipes-écoles ayant permis d'utiliser des sommes du CPM pour pallier la décision initiale du centre sont invitées à revoir leur position.

8. COMITÉ D'ACTION FÉMINISTE : JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

La soirée organisée par le comité d'action féministe se tiendra le 12 mars 2025 à La Cage – Brasserie sportive à Vaudreuil-Dorion. Sous la formule d'un 4 à 7, les membres sont invités à venir célébrer la *Journée internationale des droits des femmes* où un coquetel et des bouchées seront servis. À la suite de cette activité, les membres seront invités à rester sur place et regarder la partie de hockey du club professionnel de hockey féminin, la Victoire de Montréal contre les Sirens de New York.

Il y aura un tirage de prix de présence et lors du 4 à 7, les membres du comité organiseront un 50-50. L'argent amassé sera remis en don à l'organisme *Hébergement – La Passerelle*. Les inscriptions sont obligatoires via le lien <https://tinyurl.com/23w6ptaj>, avant le 11 mars à 16 h, pour confirmer le nombre de personnes présentes auprès du restaurateur.

Les trois (3) affiches remises (Collectif 8 mars, explications de la thématique retenue par le Collectif 8 mars et l'affiche promotionnelle du syndicat) sont à poser au babillard syndical.

9. **CAMP DE LA RELÈVE**

Le [Camp de la relève syndicale](#) a lieu chaque année pendant la *Semaine de la relève syndicale*. L'objectif de l'évènement consiste à susciter le sentiment d'appartenance et l'engagement syndical et citoyen.

Les participantes et participants au camp ont l'occasion d'approfondir leur rôle comme personne militante et d'en apprendre davantage sur la centrale (sa mission, son fonctionnement, ses engagements, etc.). Plusieurs ateliers collaboratifs et dynamiques, organisés juste pour eux, sont répartis sur trois journées.

Qui peut participer au camp de la relève syndicale ?

- Les nouvelles personnes en responsabilité syndicale (personnes déléguées, membres de l'exécutif local ou de comités locaux);
- Les personnes impliquées depuis trois ans et moins et qui n'ont jamais participé au camp;
- Les personnes qui souhaitent participer devront être disponibles pour la durée complète du camp.

Le camp de la relève se tiendra du 9 avril à 16 h au 11 avril à 12 h 30 à l'*Hôtel & Spa Le Germain Charlevoix* à Baie-Saint-Paul.

Au SERV, ce sont deux (2) personnes déléguées ou substituts qui pourront y participer. Elles devront toutefois répondre aux trois critères « Qui peut participer au camp de la relève syndicale » inscrits ci-dessus.

Si des personnes déléguées ou substituts souhaitent participer au camp de la relève, elles sont invitées à transmettre leur nom par courriel à inscription@servaudreuil.net d'ici le 12 mars 2025 à midi. Si plus de deux candidats soumettent leur nom, le syndicat procédera à un tirage au sort le 12 mars 2025 en après-midi.

Les deux membres participant au camp de la relève devront covoyer et seront libérés trois jours. Le syndicat s'occupera de les inscrire au camp de la relève et la CSQ s'occupera de réserver leur hébergement.

Un courriel incluant tous les détails et les délais suivra d'ici la fin de la semaine.

Sylvette Dubé, personne déléguée à l'école des Légendes, quitte l'assemblée des personnes déléguées à 18 h 34.

10. **VARIA**

10.1 Offensive professionnelle – 3^e consultation

Le courriel a été envoyé le 3 février et les enseignants auront jusqu'au 17 février 2025 pour y répondre. Les membres du SERV sont invités à le remplir.

11. QUESTIONS DIVERSES

11.1. Sécurité informatique et appareil personnel

Des problématiques liées à la sécurité informatique du centre rendent certains appareils personnels non fonctionnels, tels les appareils cellulaires et les tablettes électroniques. Pour éviter ces problématiques, la solution trouvée à ce jour est de retirer l'application « Portail Entreprise » de ces outils technologiques.

Virginie Gagné, personne déléguée à l'école La Perdriolle, quitte la rencontre à 18 h 43.

11.2. Double paiement pour une surveillance faite seule

Le double paiement n'est pas possible dans la situation décrite.

11.3. Journée d'absence avant un long congé


Il faut se référer à la clause 5-10.36 F) de l'entente nationale :

« Sous réserve d'un préavis d'au moins 24 heures à la direction, l'enseignante ou l'enseignant peut, à sa discrétion, utiliser pour affaires personnelles les jours de congé crédités annuellement en vertu du paragraphe A) de la présente clause. Ces congés pour affaires personnelles doivent être pris de manière non consécutive. La direction peut refuser le congé demandé pour un motif valable.

Cette possibilité ne modifie ni le nombre de jours ni l'objet de la banque annuelle de congés de maladie et n'a aucunement pour effet de créer une banque additionnelle de congés pour affaires personnelles. »

Levée de l'assemblée à 18 h 50


Isabelle Gariépy
Présidente


Amélie Lapointe
Vice-présidente au secrétariat